



Ecole de Musique
du Chesnay-Rocquencourt

Le Chesnay-Rocquencourt, le 1^{er} juin 2023

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous trouverez en pièce jointe à ce mail la **fiche de réinscription préremplie** pour l'année scolaire 2023-2024. Les documents complémentaires sont à consulter sur le site de l'Ecole, via les liens suivants :

- Horaires de Formation Musicale : www.emcr.fr/les-horaires-de-formation-musicale
- Horaires des Pratiques Collectives : www.emcr.fr/pratiques-collectives
- Matériel FM : www.emcr.fr/materiel-de-formation-musicale
- Tarifs : www.emcr.fr/tarifs

Le dossier complet (fiche de réinscription complétée + règlement) est à retourner au plus tard le samedi 24 juin, soit au secrétariat aux heures d'ouverture, soit dans la boîte à lettres située sur le trottoir à l'entrée du parking (relevée quotidiennement).

Attention : Les nouvelles inscriptions commencent cette année dès **le lundi 26 juin, date à laquelle les anciens élèves perdent leur priorité.**

Pour compléter votre dossier :

1. **Fiche de réinscription :**

- pensez à noter **DEUX horaires différents** pour le cours de Formation Musicale.
Si vous n'êtes pas recontacté par le secrétariat, c'est que votre 1^{er} choix est retenu, pensez donc à noter l'horaire que vous demandez !
- les inscriptions en Formation Musicale pour les niveaux **1C1a et 1C2a** comprennent obligatoirement : **un cours de Formation Musicale ET un cours de chorale Canzonetta** (qui peut être ou non jumelé au cours de Formation Musicale selon votre choix).

2. **Règlement : Montant total = tarif des cours + droits d'inscription** à répartir ainsi :

- **Arrhes** : 100€ par élève, 1 seul chèque par famille, encaissé au 15 septembre 2023
- **Solde restant** : un chèque global encaissé le 15 octobre, ou trois chèques encaissés les 15 octobre 2023, 15 janvier 2024 et 15 avril 2024.
- Les éventuelles remises ne portent que sur le tarif des cours, non sur les droits d'inscription.

NB : le système Pass+ est prolongé. Vous pouvez télécharger vos tickets sur le site www.passplus.fr, les joindre à votre dossier, et déduire leur montant de la somme que vous devez à l'Ecole.

Si vous souhaitez inscrire un autre membre de la famille :

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription 2023-2024 en cliquant sur ce lien : www.emcr.fr/nouvelles-inscriptions et la joindre à votre dossier, en suivant les mêmes modalités que pour une réinscription (sans oublier 2 choix d'horaires de Formation Musicale).

NOUVEAUTÉS

- **Parcours « découverte d'instruments »**, dès 6 ans : ateliers de 45 minutes hebdomadaires par petits groupes de 3 élèves, pour découvrir 5 instruments dans l'année. *Le cours de FM est proposé gracieusement aux élèves du Parcours Découverte.*
- **Cours d'essai d'instrument** : 4 séances individuelles de 30 minutes pour découvrir un instrument. Séances proposées tout au long de l'année, selon les disponibilités du professeur concerné.

En attendant de vous retrouver avec joie à partir **du lundi 18 septembre 2023 pour la reprise des cours** à l'Ecole, je souhaite à tous un excellent été !

Claire Porteaux, Directrice